



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

programmes

Question écrite n° 20345

Texte de la question

M. Michel Sainte-Marie attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale sur la question du niveau en mathématiques des élèves de terminale. Des alertes sont venues de responsables de grandes écoles d'ingénieurs, qui dressent le constat d'une diminution des compétences de leurs étudiants, pourtant issus des classes préparatoires scientifiques. Ce phénomène est également constaté par les entreprises qui recrutent leurs diplômés dans ces établissements. Une des causes serait l'hétérogénéité des classes préparatoires scientifiques, divisées depuis 1997 en trois filières. Alors que les objectifs des programmes sont les mêmes, le nombre d'heures de mathématiques a diminué de 20 %. Un redressement ne serait possible que si la situation au lycée et en classes préparatoires cesse de se détériorer, en créant, par exemple, une réelle filière mathématico-physique en terminale. Le problème de fond est que le bac S ne sert pas à faire des scientifiques, mais d'abord à sélectionner. Aussi, sur cette question essentielle, qui engage l'avenir scientifique de notre pays, il lui demande quelle politique entend mener le Gouvernement.

Texte de la réponse

Le rapport de l'inspection générale de l'éducation nationale sur la série scientifique au cycle terminal du lycée, rendu public en novembre 2007, a bien souligné l'un des paradoxes de l'actuelle série scientifique du lycée conçue initialement pour fournir un vivier d'élèves motivés se destinant en priorité aux études supérieures scientifiques, elle fonctionne comme une « série attrape-tout » attirant les « bons élèves » à profil généraliste désireux de se ménager des possibilités d'insertion variées dans les filières les plus valorisantes de l'enseignement supérieur. Ce mauvais fonctionnement des filières actuelles est une des raisons qui fondent la nécessité d'une réforme globale du lycée. Le ministre de l'éducation nationale a signé le mercredi 11 juin 2008, conjointement avec les principaux syndicats d'enseignants, un document définissant des points de convergence sur les grands objectifs et principes de la réforme du lycée général et technologique. Cette dernière devrait entrer en vigueur à compter de la rentrée 2009 en classe de seconde, de la rentrée 2010 en classe de première, et de la rentrée 2011 en classe terminale. Le souci du ministre a été de dégager un large consensus sur les lignes directrices d'une rénovation du lycée : mieux préparer les lycéens à la poursuite d'études dans l'enseignement supérieur, donner à tous les élèves d'égales chances de réussite en réduisant le poids des déterminismes sociaux, permettre à chacun de mieux choisir son orientation, donner de nouveaux espaces d'autonomie aux établissements. La rénovation envisagée passe par un rééquilibrage entre les différentes séries pour faire de chacune d'entre elles une voie d'excellence à part entière. À partir de cet accord sur les grands objectifs, une concertation est engagée pour examiner dans le détail les différentes possibilités d'organisation des enseignements en lycée d'enseignement général et technologique. À l'issue de la réflexion et de la concertation en cours, le ministre arrêtera ses décisions dans le courant du quatrième trimestre de l'année 2008.

Données clés

Auteur : [M. Michel Sainte-Marie](#)

Circonscription : Gironde (6^e circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 20345

Rubrique : Enseignement secondaire

Ministère interrogé : Éducation nationale

Ministère attributaire : Éducation nationale

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 8 avril 2008, page 2962

Réponse publiée le : 16 septembre 2008, page 8011